

9 - Convocation et validation de formation

Les formations sont effectuées :

- soit en présentiel ce qui nécessitera de vous y déplacer.
- soit par visioconférence.

Votre convocation à la formation vous sera envoyé à l'adresse que vous avez renseigné auprès de la FFA.



Pour les modules **sans QCM d'évaluation**, le module vous sera validé :

- À la signature d'une feuille d'émargement « papier » (en présentiel)
- À l'émargement en ligne via email (en visioconférence)



Pour les modules **avec QCM d'évaluation** :

L'acquisition de la majorité des modules est conditionnée par la réussite à un QCM d'évaluation. Une fois votre participation à la formation enregistrée, le stagiaire reçoit un courriel pour passer le QCM. **Attention la convocation est envoyée à l'adresse mail enregistrée avec la licence FFA du stagiaire.**

Les stagiaires ont une période de **30 jours** pour une première tentative.

Le module est acquis si le taux de réussite est de **80%**.

En cas d'échec à la première tentative, ou de **non tentative** dans les 30 jours, les stagiaires reçoivent (après ces 30 jours) un **nouveau courriel** pour la seconde tentative qui devra être faite dans les **60 jours** à réception du courriel.

Les QCM à passer sont disponibles dans :

COMMENT ACCEDER AUX QCM à partir de mon espace licencié

Puis cliquez sur icône à gauche, Formation puis Formation

Puis cliquez sur ICI la centrale des QCM

Puis à l'écran, vous avez les QCM en attente

Une fois votre évaluation réalisée au niveau régional, elle sera contrôlée avant validation au niveau national. Ces validations sont réalisées mensuellement : **[bilans consultables en ligne](#)**. Les candidats reçoivent un courriel lorsque la qualification est validée.

Les qualifications sont consultables dans votre **[espace licencié](#)** : menu Formation / Qualifications